

Une loi pour rééquilibrer les relations dans l'agroalimentaire

Afin de mettre un terme à la guerre des prix qui fait rage dans le secteur, le projet revalorisera le seuil de revente à perte.

Le Monde.fr avec AFP | 21.12.2017 à 00h48 • Mis à jour le 22.12.2017 à 06h40 | Par Laurence Girard (/journaliste/laurence-girard/)



Le premier ministre, Edouard Philippe, ouvre les Etats généraux de l'alimentation, le 20 juillet à Paris. MARTIN BUREAU / AFP

Fin de partie pour les Etats généraux de l'alimentation. Elle devait être sifflée, jeudi 21 décembre, par le premier ministre, Edouard Philippe, à Bercy, là où il en avait lui-même donné le coup d'envoi, le 20 juillet. Le gouvernement a commencé à élaborer un texte de loi et des ordonnances.

Pour mettre fin à la guerre des prix, le projet prévoit de modifier le code du commerce, en instaurant une revalorisation du seuil de revente à perte (prix en dessous duquel un distributeur ne peut vendre un produit) de 10 %. Cette revalorisation sera limitée aux seuls produits agroalimentaires. Le texte envisage également d'encadrer les promotions à 34 % en valeur et à 25 % en volume. Ces deux mesures très délicates ne seront prises qu'à titre d'expérimentation sur deux ans. Il définira aussi la notion de prix abusivement bas et facilitera la renégociation des prix en cas de forte volatilité des matières premières agricoles.

Cinq mois de **débats** sur des sujets souvent polémiques auront été nécessaires pour **concrétiser** l'une des promesses de campagne d'Emmanuel Macron, à **savoir** répondre à un double impératif. D'un côté, **assurer** un revenu décent aux agriculteurs, tout en répartissant plus équitablement la valeur dans la chaîne alimentaire ; de l'autre, mieux **répondre** aux attentes des consommateurs, soucieux de **préserver** leur santé et l'**environnement** .

Lire aussi : Le revenu moyen des agriculteurs a plongé de 29 % en 2016

(economie/article/2017/12/14/le-revenu-moyen-des-agriculteurs-a-plonge-de-29-en-2016_5229693_3234.html)

A l'heure du bilan, il est intéressant de **noter** que tous les intervenants – représentants des agriculteurs, des industriels, de la distribution, associations de consommateurs, ONG et responsables politiques – ont joué le jeu. Et ce, même si, dès l'origine, certains étaient dubitatifs sur les résultats et même si des crispations sont apparues au gré des **discussions** . En prenant la parole, le 11 octobre, à Rungis (Val-de-Marne), le président avait fédéré tout le **monde** autour du second temps d'échanges sur une alimentation saine, sûre, durable et accessible à tous.

A cette occasion, M. Macron avait fait des annonces. Il s'était en particulier engagé à **légiférer** pour **clore** la guerre des prix entre enseignes et **rééquilibrer** le rapport de force entre agriculteurs, industriels et grande distribution. Un déséquilibre souvent synonyme de revenus en déclin pour les agriculteurs. Il avait même fixé un calendrier, estimant que les mesures devaient être prises au premier semestre 2018.

Changement de paradigme

Mais M. Macron avait réclamé un accord donnant-donnant. En échange de la loi, chaque filière devait **proposer** un plan de restructuration sur cinq ans. Une condition pour la mise en place d'un plan d'investissements agricoles de 5 milliards d'euros sur cinq ans, cofinancé par l'Etat.

A présent, les paroles doivent **laisser** place aux actes. L'essentiel reste à **faire** . Pour **redonner** la main à l'agriculteur, la loi devrait aussi **toiletter** le code rural et **partir** d'une contractualisation inversée, le prix étant fixé par le vendeur selon les indicateurs de marché et répercuté de l'agriculteur vers l'industriel, puis de l'industriel vers le distributeur. La médiation devrait être renforcée. Un préalable quand on sait que ce changement de paradigme n'est guère du goût des industriels.

Lire aussi : Après le discours de Macron sur l'agriculture, les Etats généraux de l'alimentation relancés

(planete/article/2017/10/12/apres-le-discours-de-macron-sur-l-agriculture-les-etats-generaux-de-l-alimentation-relances_5199832_3244.html)

Pour répondre aux attentes des consommateurs, le gouvernement se dit prêt à **instaurer** un objectif

de produits sous le signe de la qualité ou locaux en restauration collective. Le chiffre de 50 %, dont 20 % de bio, d'ici à 2022 serait fixé par décret.

Pour les défenseurs du **bien-être** animal, un article de loi viendrait **étendre** les sanctions pénales pour maltraitance aux animaux d'élevage dans les abattoirs et lors du **transport**, avec la possibilité pour les associations de se **porter** partie civile. Enfin, pour **lutter** contre le gaspillage alimentaire, l'obligation de dons faite aujourd'hui à la distribution serait étendue à l'**industrie** et à la restauration collective à partir d'une certaine taille.

POUR REDONNER
LA MAIN À
L'AGRICULTEUR,
LE TEXTE
DEVRAIT
TOILETTER LE
CODE RURAL ET
PARTIR D'UNE
CONTRACTUALISATION
INVERSÉE

D'autres mesures devraient aussi faire l'objet d'ordonnances comme la modernisation de la **coopération** agricole ou la séparation du conseil et de la vente pour la vente des produits phytosanitaires. Tous les textes ne sont pas encore totalement écrits et les ambitions des Etats généraux de l'alimentation dépendent d'autres initiatives gouvernementales. Il en est ainsi de la transition agroécologique.

Contractualisation entre agriculteurs, industriels et distribution

Afin de **réduire** l'usage des produits phytosanitaires, le gouvernement est prêt à faire évoluer la **gouvernance** du plan Ecophyto II, avec une obligation de résultats. Il attend aussi les expertises sur le glyphosate, dont le calendrier d'interdiction fait l'objet de divergences de vue au sein même du gouvernement.

Concernant l'**agriculture** bio, un plan Ambition bio est annoncé pour début 2018, sans plus de précisions. Les agriculteurs bio s'inquiètent des récentes décisions du gouvernement de **supprimer** les aides au maintien dès 2018 et s'interrogent même sur sa volonté de **limiter** dorénavant les aides à la conversion. Quant à la question du lien entre alimentation et santé, elle est conditionnée au futur Programme national **nutrition** santé (PNNS) et au Programme national pour l'alimentation (PNA), en cours d'élaboration par le ministère de la santé.

Des sujets dépendent de l'**Europe**. Les discussions qui s'ouvrent à Bruxelles sur le futur de la **politique** agricole commune (PAC) seront capitales pour l'agriculture française. Il en va de même pour les traités de libre-échange ou l'étiquetage de l'origine sur les produits – une demande des consommateurs.

Lire aussi : Agroalimentaire : la filière parvient à un consensus sur les prix

([/economie/article/2017/11/14/agroalimentaire-consensus-sur-les-prix_5214642_3234.html](http://economie/article/2017/11/14/agroalimentaire-consensus-sur-les-prix_5214642_3234.html))

Enfin, le gouvernement se dit prêt à **dévoiler** le programme d'investissements pour la filière agroalimentaire en février. Le temps de **retravailler** les plans de filières sur cinq ans qui ont été déposés mi-décembre. Une trentaine d'interprofessions se sont exécutées, à l'exception de la filière vin. Elles s'engagent à mieux **segmenter** leur offre, à **accroître** la part des produits sous signe de qualité, dont le bio.

Mais elles devront **discuter** leur projet avec les associations de consommateurs et les ONG en janvier et mettre en place les indicateurs de marché qui permettront la contractualisation entre agriculteurs, industriels et distribution. Le résultat de leurs travaux sera soumis à M. Macron début 2018. Les agriculteurs qui attendent les mesures concrètes faisant **remonter** les prix devront donc patienter...